

oLe principe d'unité : Ce principe recouvre deux règles : ● la règle de l'unité, qui exige que le budget de l'État soit retrace dans un document unique (la loi de finances). Il s'agit ainsi d'assurer aux parlementaires une bonne lisibilité du budget, et donc, un contrôle effectif sur les finances de l'État ; ● la règle de l'exhaustivité, selon laquelle la loi de finances doit prévoir et autoriser l'ensemble des recettes et des charges de l'État